



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contractuels

Question écrite n° 128154

Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la très vive inquiétude des enseignants, parents d'élèves et élus locaux concernant le recrutement des personnels EVS (emplois vie scolaire). Les EVS apportent une aide essentielle aux enfants en difficulté ou en situation de handicap. Leurs compétences et efficacité permettent à ces élèves d'évoluer et d'avancer sereinement dans leur scolarité. L'utilité de leur mission est unanimement reconnue autant par les enfants que par les parents et le corps enseignant. Or plusieurs dysfonctionnements subsistent dans la mise en oeuvre de ce dispositif. En effet, de nombreux postes d'EVS ne sont pas renouvelés ou certains non pourvus. Aujourd'hui, ces postes sont remplacés par des contrats d'assistants de scolarisation amenés à s'orienter vers d'autres emplois au bout de six années malgré les compétences et expérience acquises. Les parents d'élèves souhaiteraient que l'expérience demandée aux personnels EVS actuellement en poste soit réduite à 24 mois afin qu'ils puissent accéder à ces contrats d'assistants de scolarisation. Aussi, il le remercie de lui préciser si une évolution de la réglementation peut être rapidement envisagée afin que ces enfants en difficulté bénéficient d'un accompagnement de qualité par des personnels formés et disposant d'un vrai statut.

Données clés

Auteur : [M. Raymond Durand](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128154

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1209

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)